AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-6-65 383088

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Abonnement annuel : 15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Bulletin n° 57 de Juin 1965 — 1965 - 16

- AVERTISSEMENTS -

/VIGNE/

MILDIOU : Actuellement, la situation dans la Circonscription de TOULOUSE est la suivante :

Autour des foyers primaires, la maladie a progressé en surface et en intensité. D'autre part des foyers nouveaux sont signalés dans le Gers (région de CONDOM - LAURAET - LE BROUILH) la Haute-Garonne (région de Bérat - Fronton - Villaudric).

Il est probable qu'à présent la maladie existe à peu près dans tout le vignoble et nous invitons tous les viticulteurs à être vigilants.

La vigne se trouve toujours en période de grande sensibilité alors que le temps demeure très favorable au développement du champignon. De nouvelles sorties successives de taches devraient se produire dans les jours à venir et jusqu'au 20 juin environ. Un traitement général est donc recommandé. Il devra être exécuté avec le plus grand soin en veillant notamment à respecter les dosages en matières actives homologués.

BLACK-ROT : Le temps est également très favorable à ce champignon. Le traitement conseillé ci-dessus permettra de le combattre.

/ARBRES FRUITIERS/

CARPOCAPSE : Depuis le 21 Mai, en dépit d'un temps relativement frais, des pontes assez importantes ont été déposées. Dans de nombreuses situations, le traitement précédemment conseillé a pu être plus ou moins délavé par les orages fréquents qui se sont produits ces derniers temps. Dans ces situations, il est prudent d'effectuer une nouvelle application.

TAVELURES : Dans les vergers où des taches existent, il est nécessaire de poursuivre la protection.

- INFORMATIONS -

/CULTURES LEGUMIERES/

POMME DE TERRE : Mildiou et Doryphore :

Renouveler la protection contre le Mildiou et ajouter, le cas échéant, un insecticide contre le Doryphore.

MELON : Sur toutes cultures, appliquer un traitement mixte à base de Manèbe (240 grs MA/Hl) et de Soufre.

FRAISIERS : Dès la fin de la récolte, sur les variétés sensibles aux maladies du feuillage, on pourrait appliquer un produit à base de Manèbe à la dose de 240 grs. de MA/Hl pour limiter la progression de ces maladies.

P.1.64

SOINS A DONNER AUX CULTURES APRES UNE CHUTE DE GRELE

I°) Sur vigne :

a) Lorsqu'il reste un peu de récolte, ne pas toucher aux rameaux porteurs, mais tailler court tous les autres quand ils sont fortement mutilés.

b) Quand la récolte est entièrement perdue, il est préférable de tout retailler (si l'on est encore en Juin). Plus tard, il vaut mieux s'abstenir.

c) La taille doit s'effectuer dans le noeud.

d) Bien entendu, apporter tous les soins culturaux assurant une bonne végétation et multiplier les traitements anticryptogamiques pour obtenir un bon aoûtement et préparer la récolte suivante.

2°) Sur arbres fruitiers :

a) Sur pruniers, effectuer aussitôt un traitement avec une bouillie bordelaise à 1% ou un produit cuprique à raison de 250 grs de cuivre métal.

b) Sur arbres sensibles au cuivre (pommiers, poiriers, pêchers notamment) traiter avec l'un des produits conseillés contre les Tavelures.

Ces traitements (vigne et arbres fruitiers) présentent le maximum d'intérêt lorsqu'ils sont effectués dans les 20 heures qui suivent la chute.

Sur la vigne, ils permettent en particulier de prévenir le Rot-blanc (maladie de la grêle) qui évolue sur les grains déjà bien développés. Le Captane serait alors le produit à préférer.

FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE :

La Station de Zoologie Agricole du Sud-Ouest signale que les éclosions de larves de la Cicadelle, agent vecteur de la Flavescence Dorée, se sont produites en temps normal en Armagnac. Un premier traitement pourrait être appliqué, dans la zone affectée, autour des 10 - 12 Juin.

Les produits suivants ont assuré une bonne destruction de l'insecte au cours des derniers essais :

- D.D.T. à 200 grs MA/Hl.
- PARATHION à 30 grs MA/Hl.
- FORMOTHION à 50 grs MA/Hl.

TOULOUSE le 9 JUIN I965

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi -
Le Directeur - Gérant : L. BOUYX